



Extrait du procès-verbal des Délibérations du Conseil d'Administration

du SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Délibération n° 2346

L'an Deux Mille Vingt et Un et le 22 mars de 18h00 à 20h00, le Conseil d'Administration du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement, dûment convoqué s'est réuni dans les locaux du Conseil Départemental de l'Ariège en raison des contraintes sanitaires, sous la présidence de Monsieur René MASSAT, 1^{er} Vice-Président.

Présents :

Madame Elisabeth CLAIN

Messieurs Daniel BESNARD, Augustin BONREPAUX, Jacques ESCANDE, Alain GARNIER, Daniel GONCALVES, René MASSAT, Alain MAYODON, Alain METGE, Thierry PORTET, Jean-Claude SERRES, André VIDAL.

Présents par visioconférence :

Messieurs Patrick LAFFONT, Francis MAGDALOU, Louis MARETTE, Alain ROCHET, Pierre VIEL.

Excusés :

Madame Christine TEQUI (présente à partir de 19h)

Messieurs Raymond BERDOU, Jean-Pierre BOIX, Jean CAZANAVE, Jean-Claude COMBRES Jean-Luc COURET, Jean-Paul FERRE, Christian LOUBET, Marc SANCHEZ, Jean-Marc TEISSEIRE.

Absent : Monsieur Henri BENABENT.

Procuration :

Monsieur René MASSAT a pouvoir de Madame Christine TEQUI

Monsieur Jacques ESCANDE a pouvoir de Monsieur Marc SANCHEZ

Monsieur Alain MAYODON a pouvoir de Messieurs Jean CAZANAVE et Christian LOUBET

Monsieur Daniel GONCALVES a pouvoir de Monsieur Jean-Paul FERRE

Monsieur Louis MARETTE a pouvoir de Messieurs Jean-Claude COMBRES et Jean-Luc COURET

Monsieur Alain METGE a pouvoir de Monsieur Raymond BERDOU

Monsieur Pierre VIEL a pouvoir de Monsieur Jean-Pierre BOIX

Objet

**Rétrocession des réseaux d'eau potable et d'assainissement du lotissement LE CLOS
DE BIDLABADO - Commune de VERNAJOUL**

Monsieur le 1^{er} Vice-Président expose que le permis d'aménager n°PA0093291600002 autorisait l'aménagement du lotissement de 14 lots à usage d'habitation, dénommé « Lotissement LE CLOS DE BIDLALBADO » sis entre le Chemin de la Caoussade et le Chemin de La Bidalbado à VERNAJOUL par la SARL INGENIERIE FONCIERE représentée par M. David JOUSSE.

- Vu le procès-verbal de réception des travaux d'eau potable établi par le SMDEA le 12 février 2018,
- Vu le procès-verbal de réception des travaux d'assainissement établi par le SMDEA le 12 février 2018,
- Vu le procès-verbal de levée de réserves établi par le SMDEA le 02 mars 2018,
- Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de VERNAJOUL en date du 28/07/2020 relative à l'acquisition par la commune des parcelles constituant la voirie du lotissement pour la création d'une voie communale dénommée Chemin de La Plano,

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- d'intégrer dans le patrimoine du SMDEA le réseau d'eau potable constitué d'une conduite en PEHD 16 bars d'une longueur totale de 105 mètres de diamètre 63 mm et de 14 branchements,
- d'intégrer dans le patrimoine du SMDEA le réseau d'assainissement des eaux usées constitué d'un réseau gravitaire d'une longueur de 111 mètres en PVC CR8 de diamètre 200 mm, de 5 regards et de 14 branchements d'une longueur totale de 83 mètres en PVC CR8 de diamètre 160 mm .

* *
*

Vu le rapport présenté au Conseil d'Administration

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration,

APPROUVE

ledit rapport.

AUTORISE

Madame la Présidente, ou son délégataire à signer tous les documents relatifs à cette rétrocession.

* *
*

Adopté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

Je soussignée, René MASSAT, 1^{er} Vice-Président du Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement de l'Ariège
Certifie le caractère exécutoire du présent acte,
à compter du
Informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant
le Tribunal Administratif dans un délai de deux
mois à compter de sa publication.
A Saint Paul de Jarrat, le

**Le 1^{er} Vice-Président
René MASSAT**

Reçu en Préfecture le :
Publié ou Notifié le :

**Le 1^{er} Vice-Président du SMDEA
René MASSAT**

